

Le plus ancien document original des Archives du Cantal (milieu du XII^e siècle) : notice de la consécration de l'église de Bredons en 1095

Présentation

Ce petit parchemin (26,5 x 6,5 cm) n'est pas directement contemporain de la **consécration de l'église romane de Bredons le 12 septembre 1095** par Durand, évêque de Clermont (et non de Toulouse, comme l'écrit le texte erroné), à la veille de l'ouverture du concile de Clermont par le pape Urbain II (qui prêcha à cette occasion la première croisade). C'est une **notice**, donc un document informatif postérieur, sans véritable valeur juridique et dans une langue latine relâchée – ce qui complique toute tentative de traduction.

L'église actuelle de Bredons fut construite entre 1070 et 1095, sur l'emplacement d'un édifice antérieur. Ce **prieuré bénédictin** dépendait de l'abbaye de **Moissac** (Tarn-et-Garonne), laquelle dépendait à son tour de l'abbé de Cluny. Les seigneurs laïcs présents à la consécration de 1085 abandonnaient leurs droits sur Bredons au profit du prieuré clunisien.

Depuis son **entrée aux Archives du Cantal**, le 2 novembre 2006 (jour de la fête des morts justement imaginée par Cluny), il est **le document le plus ancien** qui y soit conservé.

À noter la belle **formule finale de malédiction** ; peut-être les voleurs de 2002 ont-ils subi le sort peu enviable de Datan et Abiron (Nombres 16, 1-15), que la terre absorba vivants...

Archives départementales du Cantal, 1 J 437 (don Henri de Traverse)

Transcription

/1/ Sacro sancte ecclesie loco Bredom, quod est fundatum in honore sancti Timothei et sancte Crucis. Cumsecrante eo Durante Tolonensis episcopo
/2/ adque Raimundo Lectorensis episcopo, consilio Claromunte chapitulo misso decanum nomine Falcone. Robertus comes Arvernensis
/3/ et Willelmus vicecomes de Murat, et Bernardus Ainricus et Amblardus de Breson et Robertus de Cas-
/4/-tel, et Bertrannus Ihcterus dederunt domino Deo ac sanctis Apostolis Petro et Paulo, et domino Hugone Cluniacensi cenobii abate et Duranto
/5/ episcopo adque abate Moysiaco fevum ex omnibus fevatoribus suis qualicumque modo adquirere potuerunt habitatores supradicto loco ecclesie
/6/ sancti Timothei que vocatur Bredom. Totum in aliodio damus et concedamus ; subitione eterna subditum maneat . Si aliquis hoc donum in-
/7/-quietare voluerit, sit dampnatus adque excommunicatus cum Data et Abiron. Et postea firmum permaneat.

Traduction

/1/ Ce lieu sacré de la sainte église de Bredom qui a été fondé en l'honneur de saint Timothée et de la sainte Croix, a été consacré par Durand, évêque de Toulouse,
/2/ Raymond évêque de Lectoure et le doyen du chapitre dénommé Foulque envoyé par le concile de Clermont. Robert comte d'Auvergne,
/3/ Guillaume vicomte de Murat, Bernard Henry, Amblard de Brezons, Robert de Chas-
/4/-tel et Bertrand Ithier ont donné au Seigneur Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul et aux seigneurs Hugues, abbé du monastère de Cluny et Durand,
/5/ évêque et abbé de Moissac, le fief sur
l'accord de tous leurs fiefés quelle que soit la manière dont les habitants ont pu l'acquérir, (fief sis) au lieu susdit de l'église
/6/ Saint-Timothée que l'on appelle Bredom. Nous le donnons et concédons en alleu en totalité. Qu'il demeure soumis à ce droit éternel. Si quelqu'un tente
/7/ de troubler la paix de ce don, qu'il soit damné et excommunié à perpétuité avec Datan et Abiron. Que ce don demeure ferme par la suite.

Commentaire

Ce texte est capital car il montre les conditions juridiques de la validité d'une sortie du système féodal en droit public et de la validité de la nouvelle consécration de l'église, en droit canon, par trois membres du clergé séculier, deux évêques et l'ordinaire du lieu représentant l'évêque de Clermont, ici le doyen du chapitre cathédral. Le don à Hugues et Durand implique, avec le nouveau patronage de Pierre et Paul, le privilège de l'exemption et l'obéissance directe à Rome, ce qui dépossède non seulement les laïcs mais l'ordinaire du lieu, sans oublier l'abbaye de Reims Saints-Apollinaire et Timothée. C'est un nouveau départ à zéro pour une indépendance totale spirituelle et matérielle (Michel ROUCHE).

**Sur l'histoire, l'architecture et la décoration de l'église de Bredons :
le *Cahier* n° 3 des Amis du patrimoine de Haute-Auvergne
(parution juin 2008)**

Silhouette caractéristique qui domine le carrefour de la Haute-Auvergne, le **prieuré de Bredons** occupe, depuis 1400 ans, un rôle de premier plan dans l'histoire religieuse. La refondation du prieuré, sous l'égide de **Cluny**, à la fin du XI^e siècle, l'inscrit dans l'histoire du monachisme européen.

L'église est le seul édifice qui demeure d'un ensemble plus vaste aujourd'hui disparu ; sa structure complexe témoigne de son histoire mouvementée. Les **œuvres d'art exceptionnelles** qu'elle a conservées forment un ensemble de premier plan : statues médiévales, mobilier liturgique, reliquaires, retables, ornements.

Église-martyre, victime d'une rafle au début de l'été 2002, qui la dépouilla de nombreux trésors, Bredons est aussi le triste symbole de la cupidité et de l'ignorance. La publication de ce *Cahier* n° 3 se veut la marque de l'engagement fort de l'Association des amis du patrimoine en faveur de **la sécurité et de la promotion du patrimoine cantalien**.

Quatre auteurs ont contribué à ce *Cahier* (en vente aux Archives) :

Sur l'histoire : **Michel ROUCHE**.

Sur l'architecture : **Michel JANTZEN**.

Sur le mobilier avant le vol de l'été 2002 : **Anne CRÉTÉ**.

Sur les ornements liturgiques : **Nadège LAPLACE**.